



RÈGLEMENT DES SPORTS

COURSE A PIED

INFORMATIONS PRATIQUES

Merci de vous présenter au niveau de la tente accueil muni de votre dossard, obligatoire pour participer à l'épreuve. **Pas de dossard, pas de course.**

Le coureur doit avoir pris connaissance de la carte en fin du règlement ci-après en amont de l'épreuve.

ADRESSE

Base nautique du Lac Kir
21000 Quai des Carrières Blanches
21000 Dijon

HORAIRES

Départ de la course à 9h30. Barrière de fin à 11h.

Remise des médailles à 11h45.

ÉQUIPES

Épreuve individuelle homme.

Épreuve individuelle femme.

ÉPREUVE

Course de 8 km environ.

Un ravitaillement au niveau du départ sur le village.

Chaque participant doit s'assurer de porter son dossard visible, à l'endroit sur le ventre.

ÉQUIPEMENT

Chaussures adaptées aux sentiers de forêt. Réserve d'un demi-litre d'eau.

Bâtons, téléphone portable et sifflet conseillés.

RÈGLES PARTICULIÈRES

Les animaux ne seront pas admis.

Des pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification du participant seront appliquées en cas de non-respect du parcours ou de comportement jugé dangereux.



PARCOURS DE PREVENTION SANTE

Lors de votre inscription, vous devrez remplir en parallèle le parcours de prévention santé obligatoire en cliquant [ici](#) ou en vous rendant sur pps.athle.fr

Le document PDF qui vous sera remis est à nous envoyer à l'adresse companycup@ebra.fr en amont de l'événement.

INTEMPÉRIES

En cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de suspendre momentanément ou d'annuler les compétitions sportives et d'orienter les participants vers des points de repli.

[Se protéger en cas d'orage](#)

PARCOURS

